
2nd Session, 50th Legislature,
New Brunswick,
33 Elizabeth II, 1984

2^e session 50^e Législature,
Nouveau-Brunswick,
33 Elizabeth II, 1984

27

BILL

PROJET DE LOI

**AN ACT PROVIDING FOR THE GRANT
OF CERTAIN LANDS OF THE
PROVINCE TO CERTAIN PERSONS**

**LOI PORTANT CONCESSION DE
CERTAINES TERRES DANS LA PROVINCE
À CERTAINES PERSONNES**

LIBRARY OF
UNIVERSITY OF
NEW BRUNSWICK

MAY 22 1984

HON. GERALD S. MERRITHEW

L'HON. GERALD S. MERRITHEW

**An Act Providing for the
Grant of Certain Lands of the
Province to Certain Persons**

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:

1 This Act may be cited as the *Grants Act 1984*.

2 In this Act "Minister" means the Minister of Natural Resources.

3 A grant or conveyance under this Act shall be issued in accordance with the provisions of the *Crown Lands and Forests Act*.

4 The Minister is authorized to convey by deed to Mr. Aldore Chiasson of Kent Junction, Kent County, upon payment to the Minister of the sum of one hundred dollars, a portion of Lot 35 at Kent Junction in the Parish of Weldford, Kent County, containing one acre.

5 The Minister is authorized to grant to the Roman Catholic Bishop of Bathurst, upon payment to the Minister of the sum of one hundred dollars, lot 64A, being the ungranted portion in the northwest corner of Lot 64 in Allardville Settlement, Parish of Allardville, Gloucester County,

**Loi portant concession de
certaines terres dans la
province à certaines personnes**

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète:

1 La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur les concessions de 1984*.

2 Dans le présente loi «Ministre» désigne le ministre des Ressources naturelles.

3 Les concessions ou transferts faits en vertu de la présente loi doivent être délivrés conformément aux dispositions de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

4 Sur versement qui lui est fait de la somme de cent dollars, le Ministre est autorisé à transférer au moyen d'un acte de transfert à M. Aldore Chiasson, demeurant à Kent Junction, comté de Kent, une partie du lot 35 situé à Kent Junction dans la paroisse de Weldford, comté de Kent, et ayant une superficie d'un acre.

5 Sur versement qui lui est fait de la somme de cent dollars, le Ministre est autorisé à concéder à l'Évêque catholique romain de Bathurst, le lot 64A constituant la partie non encore concédée de l'angle nord-ouest du lot 64 situé à Allardville Settlement, dans la paroisse d'Allardville, comté

containing 3,645.69 m², more or less, as shown on a plan of survey by N. L. Flemming, N. B. L. S., dated May 1959, filed in the Office of the Minister of Natural Resources in Gloucester Survey Book 10, page 64.

6 The Minister is authorized to grant to Mr. Hermes Boulay of Saint-Jean-Baptiste-de-Restigouche, Restigouche County, upon payment to the Minister of the sum of one hundred fifty dollars, a lot distinguished as Lot 18E, Oliver Settlement, Saint-Jean-Baptiste, in the Parish of Eldon, Restigouche County, containing 3.4 acres, and more particularly shown on a plan of survey by L.P. Roy, D. L. S., dated October 4, 1928, on file in the Office of the Minister of Natural Resources.

7 The Minister is authorized to grant to Mr. Thomas Buraglia of the city of Bathurst, Gloucester County, upon payment to the Minister of the sum of seven thousand eight hundred sixty dollars, the area of land situated on the north side of Main Street in the City of Bathurst, in the parish of Bathurst, Gloucester County, and more particularly shown on a survey plan by J. G. Doucet, N. B. L. S., on file in the Office of the Minister of Natural Resources.

8 *Section 6 of the Grants Act 1981 is repealed and the following substituted therefor:*

6 The Minister is authorized to lease to the Maritime Forestry Complex Corporation, at such rental and subject to such terms and conditions as the Minister considers advisable, a lot of land in the city of Fredericton, County of York, conveyed to the Minister by the University of New Brunswick for the construction of the Maritime Forestry Complex, containing 287,418 m², more or less, and being more particularly described in the *Grants Act 1981*, in Schedule "B" under the sub-title "Firstly".

9 The Minister is authorized to convey by deed, to the First Kingsclear United Baptist Church, in the Parish of Kingsclear, York County, an area

de Gloucester, et ayant une superficie approximative de 3 645,69 m², figurant au plan d'arpentage préparé par N. L. Flemming, a.-g. du N.-B. en mai 1959 et déposé au bureau du ministre des Ressources naturelles, page 64 du registre d'arpentage numéro 10 de Gloucester.

6 Sur versement qui lui est fait de la somme de cent cinquante dollars, le Ministre est autorisé à concéder à M. Hermes Boulay, demeurant à Saint-Jean-Baptiste-de-Restigouche, comté de Restigouche, un lot désigné comme étant le lot 18E, Oliver Settlement, à Saint-Jean-Baptiste dans la paroisse d'Eldon, comté de Restigouche, ayant une superficie de 3.4 acres et figurant spécialement sur le plan d'arpentage préparé par L. P. Roy, a.-g. en date du 4 octobre 1928 et déposé au bureau du ministre des Ressources naturelles.

7 Sur versement qui lui est fait de la somme de sept mille huit cent soixante dollars, le Ministre est autorisé à concéder à M. Thomas Buraglia, demeurant dans la cité de Bathurst, comté de Gloucester, l'étendue de terrain situé sur le côté nord de la rue Main dans la cité de Bathurst, dans la paroisse de Bathurst, comté de Gloucester, figurant spécialement sur le plan d'arpentage préparé par J. G. Doucet, a.-g. du N.-B. et déposé au bureau du ministre des Ressources naturelles.

8 *L'article 6 de la Loi sur les concessions de 1981 est abrogé et remplacé par ce qui suit:*

6 Sous réserve du loyer et des conditions qu'il estime souhaitables, le Ministre est autorisé à céder à bail à la Société du complexe sylvicole des Maritimes, un lot de terre situé dans la cité de Fredericton, comté de York, transféré au Ministre par l'Université appelée «University of New Brunswick» en vue de la construction du complexe sylvicole des Maritimes, ayant une superficie approximative de 287 418 m², plus ou moins, dont une description plus précise figure dans la *Loi sur les concessions de 1981* à l'Annexe B sous la rubrique «Premièrement».

9 Le Ministre est autorisé à transférer au moyen d'un acte de transfert à l'Église appelée First Kingsclear United Baptist Church, dans la

containing 2,604 m² known as Parcel "A" of the Dunphy Cemetery, being part of the lands originally granted to Stephen Jarvis and others by Grant Number 355 on October 4, 1799, and reconveyed to the Crown by Deed Number 151907 dated March 22, 1966, as surveyed by E. R. Jamieson, N. B. L. S., in December 1983, the plan of survey being on file in the Office of the Minister of Natural Resources as Plan Number 288-17.

paroisse de Kingsclear, comté de York, un terrain d'une superficie de 2 604 m², connu comme étant la parcelle «A» du cimetière Dunphy, constituant une partie des terrains originellement concédés à Stephen Jarvis et autres au moyen de la concession numéro 355 en date du 4 octobre 1799 et rétrocédé à la Couronne au moyen de l'acte de transfert numéro 151907 en date du 22 mars 1966, tel qu'il apparaît au plan d'arpentage préparé par E. R. Jamieson, a.-g. du N.-B. en décembre 1983 et déposé au bureau du ministre des Ressources naturelles sous le numéro 288-17.